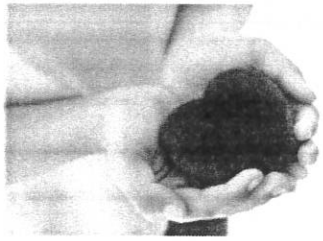

IMAGINONS ENSEMBLE DES DEMAINS PLUS DURABLES

Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

Partage votre engagement

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2020-2021, grâce à l'assurance scolaire souscrit par votre établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès juin 2020, rendez-vous sur votre Espace parents accessible depuis notre site www.saint-christophe-assurances.fr, pour y retrouver toutes les informations utiles.

Les + de l'assurance scolaire Mutuelle Saint-Christophe :

Des garanties essentielles en cas d'accident ou de blessure de votre enfant en complément des remboursements de la Sécurité sociale et/ou de votre mutuelle santé :

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux...

Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances [1] :

- pendant les activités scolaires,
- durant les activités facultatives, extra-scolaires [1] ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école,
- à la maison

Votre enfant est aussi protégé [2] :

- en cas d'agression, de racket à l'école ou sur un son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours,
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamation, injures sur internet, etc.)

Mon enfant a eu un accident, que faire ?

- **Si l'accident arrive à l'école,** votre établissement scolaire se charge de toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.
- **En dehors des périodes scolaires**, vous devez effectuer directement votre déclaration d'accident dans l'Espace parents ou par courrier. Vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident pour faire votre déclaration.

RAPPEL

L'Espace parents Mutuelle Saint-Christophe,

votre espace privilégié pour effectuer vos démarches en ligne.

il est accessible **7j/7 24h/24** depuis votre ordinateur, mobile ou tablette !

L'Espace parents vous permet de :

1. Prendre connaissance des garanties protégeant votre enfant,
2. Obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire grâce à notre foire aux questions,
3. Télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents

DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE

Demandez un conseil personnalisé en appelant le **01 56 24 76 00** ou réalisez un devis sur : **www.saint-christophe-assurances.fr**

AUTO · SANTÉ · HABITATION · GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

(1) A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.
(2) Disponible en formule Confort.

Mutuelle Saint-Christophe assurances - 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris Cedex 05 / Tél : 01 56 24 76 00
Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances - SIREN 775 662 497 -
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI.

www.saint-christophe-assurances.fr

2020/2021 - Crédits photos : Adobe Stock